

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3552

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Retraite

Nom & Prénom : OUZINE DRISS

Date de naissance : 30/06/1943

Adresse : Houy Salama 3 GR 3 Cn 8 Sidi Othmane
Casablanca

Tél. : 06 61 13 88 34

Total des frais engagés : 150.000 + 51.80 Dhs
301.80

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/03/2020

Nom et prénom du malade : OUZINE DRISS

Age : 30/06/1943

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Prostate

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 02/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/03/20	2	C	150,00 dh	Dr. S. M. B. S. Salama Médecin Général 14 Bloc D Groupement Casablanca Tel: 0522 50 02 86

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Ben M'sik N° 102-184 Hay Salama Casablanca Tel: 0522 37 01 25 - Fax: 0522 59 55 77	28/03/20	151,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				Montants des Soins
				Début d'Execution
				Fin d'Execution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G	
	D 00000000 00000000	B		Montants des Soins
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				Date du Devis
				Date de l'Execution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SRIBI BASSIM

Ex. Interne
au CHR Hassan II - Agadir

الدكتور السريبي بسيم

طبيب داخلي - سابقا

بمستشفى الحسن الثاني - أكادير

Médecine Générale

INP: 091155580

الطب العام

ORDONNANCE

Casablanca, Le :

Quinze Days

4780

of

Days



28/3/20

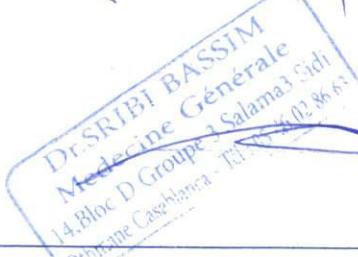


Ordonnance vérifiée le 21/3/2016
Par: Dr. SRIBI BASSIM - 2016



151,50

Ordonnance préparée
par: Dr. SRIBI BASSIM



151,50

X 21



14، بلوك D، مجموعة 3، حي السلام (قرب أسيما)، سيدى عثمان - الدار البيضاء

14, Bloc D, Groupe 3, Hay Salama 3, Sidi Othmane - Casablanca

Tél. 05.22.57.09.24 / 05.46.02.86.63

Tél. 062686433

PPV:

EXP:

Lot N°:

47180



PPV:20DH00
PER:12/22
LOT:I2849



PPV:20DH00
PER:12/22
LOT:I2849

AXIMYCINE® 14 comprimés dispersibles

PPV 64DH10

LOT 80067 4
EXP 12/2021